

# Association des Parents d'Elèves (APE)

École française  
Saint-Exupéry  
— Saint-Louis du Sénégal —



aefe  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## PV D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

**Membres du bureau de l'APE présents** : Jean-Marie GOUDIABY (Président) / Mame Fatou SEYE (Secrétaire) / Halimatou HUMBERT (Vice-Secrétaire).

**Excusés** : Philippe LE GRAND (Vice-Président), Djeynabou DIALLO (Trésorière) / Pape Ibrahima FAYE (Vice-Trésorier).

**En présence de** : Sophie LAFRIQUE , Cheffe d'établissement.

**Quorum** : 24 familles présentes + 17 procurations = 41, sur un total de 78 familles. Le quorum étant égal au tiers des familles (26), celui-ci est largement dépassé ; les débats peuvent commencer.

### **Ordre du jour** :

- 1- Adoption du projet de budget 2025,
- 2- Provisionnement des créances douteuses,
- 3- Informations diverses.

**Début de séance** : 17h30.

### **1- Projet de budget 2025**

Envoyé 15 jours avant l'assemblée à toutes les familles, le Président propose à l'assemblée de poser des questions pour éviter le fastidieux ligne par ligne, ce qui est accepté.

Première ligne comptable mise en avant, les locations immobilières (6132) : 4 millions sont provisionnés, soit 1 million de loyer par mois (septembre à décembre 2025), dans l'optique de l'extension du secondaire qui nécessitera une délocalisation des collégiens et des lycéens pendant la durée des travaux.

**Les frais de scolarité (7061) baissent** par rapport au provisionnement 2024 car le nombre d'élèves a baissé (131) ; rien d'anormal, ce sont les aléas des arrivées et des départs qui évoluent sans cesse, en particulier à Saint-Louis. Le provisionnement 2025 est une projection réaliste résultant d'une moyenne établie sur les 5 dernières années (130-140 élèves). **L'augmentation des frais de scolarité pour 2025 résulte aussi d'une proposition d'augmentation des écolages de 5000f cfa par mois**, ce qui n'a pas été fait depuis 2017. Le bureau a tenu compte des réalités saint-louisiennes, de la crise économique qui a suivi le Covid et de la forte inflation ces dernières années.

## Association des Parents d'Elèves (APE)

L'AG adopte par vote à main levée l'augmentation des frais de scolarité pour 2025-2026 comme mentionné ci-dessus après une série de questions posées notamment par Mme Kina Dumont et Natasha Astier. **Une augmentation de 2% per annum des frais de scolarité est aussi actée par l'Assemblée.**

**Quelques** clarifications ont été également apportées sur **certaines** lignes budgétaires comme les locations immobilières pour lesquelles il y a une provision de 4 millions de fcfa pour 4 mois de location (septembre à décembre 2025) dans le cas de la réalisation du projet d'extension du secondaire. A la question de Mme Dumont relative à la possibilité d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un probable site de délocalisation temporaire, il lui a été précisé que le Bureau de l'APE s'engage à ne pas suivre cette voie mais privilégiera plutôt un bâtiment qui ne nécessitera pas d'engager des frais importants.

Mme Dumont a interrogé également le provisionnel concernant les effectifs pour 2025-2026 (de 131 en 2025 à 136 en 2026). Il lui a été précisé que cette projection correspond à un exercice économique fondé sur les statistiques et qui permet de déterminer une constante. Madame Lafrique a d'ailleurs précisé que les effectifs sont dans cette fourchette depuis des années avec une seule exception. Elle précise aussi que cela correspond à des vagues de départs et d'arrivées habituelles.

Le Bureau a aussi informé sur les prévisions de dépenses informatiques (ordinateurs et vidéo projecteurs) tout en soulignant qu'il avait fait une demande de subvention STAFE, pour alléger la facture. Mme Lafrique de rappeler qu'aucune planification d'acquisition de matériel informatique n'a été faite dans le passé et cela a conduit à la situation actuelle.

Mme Dumont renchérit en disant que la bourse d'entretien servait justement à acquérir du matériel informatique et que les anciens bureaux de l'APE les avaient utilisées à cet effet. Le Bureau de répondre à Mme Dumont que les bourses d'entretien sont nominatives et que le Bureau, quel qu'il soit, n'a pas le droit de se les approprier. Mme Lafrique de clarifier en rappelant que le matériel informatique avait été acquis par le biais de subventions et que le comité de gestion encourage les parents à ce que leurs enfants aient leurs propres ordinateurs.

Mme Astier parle du rapport de l'inspecteur Houdouin et souligne « le manque de transparence » dans la gestion notamment pour ce qui est du projet d'extension du secondaire. Le Bureau de lui répondre que malgré que ce point n'est pas à l'ordre du jour il est bon de rappeler son désaccord sur ce point précis du rapport surtout que rien dans ses échanges avec cet inspecteur ne pouvait présager de cette issue d'autant plus que le projet d'extension n'a pas été mentionné.

Mme Fall de se demander pourquoi l'APE n'acquerrait pas un bus pour le transport scolaire. Une possibilité à envisager malgré des avis partagés sur la question.

Mme Betty Diatta pose ensuite, au nom de Mme Dioum, la question de savoir si ce serait possible que l'école adopte l'uniforme pour tous les élèves. Vu que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour, Mme Lafrique a suggéré de faire une petite enquête au préalable.

Sur la question posée par Mme Astier concernant le montant alloué au matériel pédagogique

## Association des Parents d'Elèves (APE)

du cycle 1, le Bureau a précisé qu'un montant global est arrêté et que la ventilation est adossée au nombre d'élèves mais que dans tous les cas, pour toutes les dépenses d'enseignement et leur affectation, il laisse la main à Mme Lafrique qui prend part à l'élaboration du budget.

A la suite d'une série de questions-réponses, le budget est proposé au vote et il est validé par la majorité des familles présentes (2 abstentions).

### 2- Provisionnement des créances douteuses

Sur les 15 millions de créances douteuses provisionnés pour 2024, 5 millions ont été crédités en 2024, ce qui laisse un provisionnement de 10 millions pour 2025.

La plupart de ces créances remontent à plusieurs années en arrière: ceux qui doivent cet argent à l'école ont soit quitté le Sénégal ou ne sont plus localisables ; il est donc très difficile, voire impossible, de recouvrer ces sommes.

Le fait de reporter ces créances douteuses d'année en année fausse le résultat comptable ; il est donc important de prendre une décision quant à leur effacement de la comptabilité.

Mme Lafrique suggère d'appliquer des pénalités plus lourdes à inscrire dans le règlement financier.

C'est ainsi que l'effacement des créances douteuses pour un montant de 10 millions est proposé au vote et est validé par la majorité des membres présents (2 abstentions). Toutefois, le Bureau a entamé la poursuite du recouvrement pour toutes les autres créances et s'engage à faire respecter le règlement financier.

### 3- Informations diverses

Ce point a été abordé au début de l'AG mais rappelons seulement que les bourses de 2023-2024 n'ont été versées qu'en novembre 2024. A noter que Saint-Exupéry n'est pas la seule école du réseau à être impactée et que sur les 139.000 euros qui devaient nous être versés, 56.000 euros ont été transférés directement au CNED par l'AEFE qui avait pris le soin de nous faire signer une convention tripartite AEFE, APE, CNED afin d'avoir la main dans le paiement du CNED ; et ceci dans le but de gagner un temps précieux et permettre aux élèves du secondaire de pouvoir accéder rapidement à leurs espaces respectifs et de recevoir leurs livrets dans les meilleurs délais.

Des remerciements sont également adressés à la secrétaire comptable Madame Aida Dabo pour son efficacité dans le recouvrement des frais de scolarité trimestre après trimestre. Cette démarche adossée à une gestion stricte a permis de faire face à toutes les charges mois après mois **et cela en dépit des rumeurs qui faisaient croire à une faillite de l'école et à « des plaintes qui ont obligé le Bureau à payer le CNED » !** Le Président de rappeler qu'il est difficile de vouloir empêcher la circulation « d'intox » et que le plus important était de demeurer dans l'action, l'efficiencia et la réalité des chiffres.

La secrétaire générale de rappeler aussi que nous avons du faire face à deux redressements pour la période de 2016 à 2021 et concernant la Caisse de sécurité sociale et la DGID.

Le Bureau de souligner qu'il est important de venir aux AG pour poser toutes les questions nécessaires afin de faire toute la lumière sur les rumeurs.

## Association des Parents d'Elèves (APE)

Mme Agossah a relevé les nuisances liées aux travaux au sein de la galerie attenante à l'une des classes de Saint-Exupéry et se demande quand cela va prendre fin. **Mme Lafrrique lui a répondu** et l'a rassurée.

Mme Dumont de dire son désaccord quant à l'utilisation par le Bureau de « son » argent pour porter plainte contre des membres de l'association. Le Président de lui répondre que nos statuts sont clairs et que si elle fait référence au cas de Jean Michel Schmit, le Bureau, ayant eu des éléments démontrant qu'il n'avait pas l'autorité parentale, avait entamé une procédure judiciaire pour lui retirer sa qualité de membre. **Et cela s'est fait conformément à nos statuts.** Le Président a aussi rappelé que Jean Michel Schmit avait porté plainte contre sa personne pour diffamation.

S'agissant de cette plainte, elle concerne une facture présentée par JMS pour justifier de l'achat d'un ordinateur afin de retirer la bourse d'entretien de son fils qui est au secondaire.

Le Président, conformément aux statuts, a agi dans le cadre de ses prérogatives.

Monsieur Ouedraogo de préciser que c'est le budget qui l'intéressait et qu'il saluait le travail accompli par le Bureau et que nous sommes là pour le bien-être des enfants et non pour des affaires d'ordre personnel. Il propose aussi que pour ce genre de questions soulevées par Mme Dumont, il serait peut-être préférable d'en débattre dans une autre AG plus spécifique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Président  
M. Jean-Marie Goudiaby

La Secrétaire  
Mame Fatou Seye



Association des Parents d'Elèves  
Ecole Française Saint-Louis  
Le Président

